

# CFDT-Culture • SNAC-FSU • SUD-Culture

## Arbitrages du secrétaire général du ministère suite à la commission de recours des non-titulaires : *À la roulette « russe » ou « au doigt mouillé » ?*

Nous nous interrogeons sur la cohérence ou plutôt sur l'incohérence des avis rendus par le Secrétaire général, suite à la commission de recours (voir le document intitulé « résultats de la commission *ad hoc*, reclassement des agents non titulaires » qui a été adressé aux membres de la commission).

L'administration n'est pas toujours une et indivisible, car Monsieur le Secrétaire général, outrepassant à plusieurs reprises l'avis unanime de la commission, va à l'encontre de la proposition de vote présentée par le président (inspecteur général des affaires culturelles), lui même assisté d'un expert reconnu par tous, ancien conseiller d'un ministre de la Culture, tous deux désignés par l'administration.

### *Sur 114 dossiers examinés par la commission -*

*50 dossiers ont bénéficié d'un vote unanime quant à la validité du recours  
décision finale du SG sur ces 50 dossiers :*

*56% ont obtenu gain de cause : 28 agents*

*44% n'ont pas obtenu gain de cause : 22 agents*

*Votes partagés : 64 dossiers*

*Sur ces 64 dossiers*

*16% ont obtenu gain de cause : 10 agents*

*84% n'ont pas obtenu gain de cause : 54 agents*

*Au total :*

*67 % des agents ayant fait 1 recours n'ont pas obtenu satisfaction : 76 agents*

*33 % ayant fait 1 recours ont obtenu satisfaction : 38 agents*

**Mais comment Monsieur le Secrétaire général a-t-il rendu ses arbitrages ?**

**En fermant les yeux et en pointant le doigt ?**

**Était-il sous l'influence de certaines forces occultes de la DAPA et d'autres directions, directeurs... ?**

**Combien de spectres, à la queue leu leu, se sont-ils succédé pour lui tenir la main ?**

M. le Secrétaire général devra peaufiner soigneusement ses arguments pour le tribunal administratif, car il y a des avis rendus qui sont proprement scandaleux ; déjà, des agents nous ont fait part de leur intention de porter l'affaire devant le tribunal administratif. **Nous conseillons à tous ceux qui ont été lésés de faire de même et de se rapprocher de leurs syndicats.**

Une nouvelle **réunion de « rattrapage »** de la commission *ad hoc* a lieu **ce vendredi 11 décembre**.

**Nous n'y participerons pas.** Nous avons travaillé honnêtement dans cette commission et en toute indépendance d'esprit. Et pourtant, les conditions dans lesquelles nous avons travaillé étaient déplorables : dossiers obtenus **la veille** de la commission ; travail d'arrache-pied le soir, et parfois une partie de la nuit ; avec pour unique et constant souci de défendre au mieux les agents. **Tout cela balayé d'un revers de la main par le Secrétaire général !**

**À quoi bon une circulaire pour reclasser les agents, puisqu'elle n'est pas appliquée !**

**À quoi bon une commission de recours dont les avis unanimes sont bafoués !**

**Les avis du Secrétaire général résonnent comme une claque.** Ils sont révélateurs du mépris avec lequel le Ministère traite le travail de la commission et, surtout bon nombre de ses agents non-titulaires.

Paris le 9 décembre 2009

## **Dernière minute**

### **Un point sur le recours gracieux**

Le recours gracieux a le mérite d'être gratuit, et n'empêche pas un recours contentieux ensuite. Les recours gracieux doivent être envoyés en recommandé avec AR au ministre de la Culture. Il faut rappeler dans votre courrier, le groupe demandé, l'avis rendu par la commission *ad hoc* et enfin l'arbitrage du Secrétaire général, le rappel de la circulaire en ce qui concerne les fonctions exercées (typologie d'emploi si elle existe), le rappel de votre carrière, un CV, et tous documents que vous jugerez utiles.

Vous trouverez à cette adresse un modèle de recours gracieux :

<http://membres.lycos.fr/sevidratab/Droit/banque/EditionSEVI/droitadminiweb/3000/3100/3113.htm>